

Les Canadiens ont toujours participé activement aux mesures pratiques qui ont valu à l'ONU le respect dont elle jouit. Nous avons aidé à élaborer la Charte. Le professeur John Humphrey, de l'université McGill, a été le principal auteur de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Lester Pearson s'est employé à promouvoir le concept du maintien de la paix, malgré les critiques de ses détracteurs canadiens qui y voyaient un rôle inopportun pour l'ONU. En outre, 83 000 Canadiens ont porté jusqu'ici le béret bleu, avec fierté et efficacité, pour assurer le maintien de la paix.

Nous entrons maintenant dans une nouvelle phase de l'évolution des Nations Unies, une phase où les membres du Conseil de sécurité collaborent enfin à l'élaboration de résolutions qui prévoient des compromis suffisants pour que les divers pays du monde puissent agir ensemble pour tenir leur maison en ordre tout en acceptant de se rallier à des résolutions de compromis claires et respectées. L'ONU n'a jamais mieux fonctionné et nous, Canadiens, voulons qu'elle continue à fonctionner, parce que c'est le seul moyen de promouvoir la paix et de prévenir la guerre.

Depuis le début de la crise, les Nations Unies ont montré qu'il était possible de répondre fermement aux violations flagrantes du droit international en faisant respecter inflexiblement l'ordre international.

La crise du Golfe pose un défi à certains des principes fondamentaux sur lesquels repose la politique étrangère du Canada; toutefois, le règlement et les suites du conflit pourraient justifier ces principes. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la règle de droit ainsi que l'établissement d'un milieu international stable sont des objectifs essentiels du Canada.

[Français]

Depuis le début de la crise, le gouvernement du Canada vise les mêmes objectifs indiqués clairement que la conduite de l'Irak est inacceptable et que le Canada est déterminé à contribuer à l'action de la Communauté internationale: Renforcer le respect de la règle de droit dans les affaires internationales et appuyer une ONU renouvelée, qui répond pour la première fois depuis la fin de la guerre froide à une violation flagrante de sa charte par un état membre; et, bien sûr, protéger les vies canadiennes ainsi que les intérêts canadiens menacés par l'invasion et l'annexion du Koweït. Étant donné ces objectifs, nous tentons depuis trois mois, de concert avec les autres pays qui participent activement au Front commun

*Initiatives ministérielles*

international contre l'Irak, de faire en sorte que les sanctions imposées par les Nations Unies soient le plus efficaces possible; que le consensus international soit maintenu; que les problèmes humains et économiques suscités par la crise et par les sanctions soient examinés rapidement et dans une optique humanitaire, tant pour respecter un principe fondamental que pour maintenir le consensus international; que la Communauté internationale examine des moyens pacifiques de mettre fin au conflit, tout en veillant aux résolutions des Nations Unies.

• (1550)

[Traduction]

Alors, où en sommes-nous aujourd'hui? L'Irak occupe toujours le Koweït, malgré la condamnation universelle de son agression et l'application quasi universelle des sanctions décrétées par les Nations Unies.

Nous espérons bien sûr que les sanctions aideront à convaincre Saddam Hussein de retirer ses troupes du Koweït. Nous continuons à croire qu'elles ont prouvé clairement notre volonté d'agir, mais nous reconnaissons aussi qu'elles ne sont pas suffisantes pour forcer un retrait si le gouvernement irakien tient davantage à conserver les territoires conquis qu'à permettre à ses citoyens de reprendre une vie normale. C'est un fait que nous devons tout simplement accepter.

Le gouvernement de Bagdad, comme les députés le savent, s'est servi de civils innocents de pays tiers, dont le Canada, pour arracher des concessions à la communauté internationale et tenter, par la propagande, de marquer des points auprès de ses propres partisans. En même temps, il a pris des mesures impitoyables en vue d'effacer toute trace de l'identité koweïtienne. En bref, l'Irak n'a fait aucun cas des exigences de la communauté internationale énoncées dans les résolutions successives adoptées par le Conseil de sécurité depuis le 2 août. Il a manqué aux obligations qui lui incombent en vertu du droit international, des principes d'une conduite civilisée et de sa propre adhésion aux Nations Unies.

Comme je l'ai dit, monsieur le Président, ma visite des derniers jours au Moyen-Orient a été suivie d'entretiens intensifs que le premier ministre et moi-même avons eus avec les dirigeants de l'Union soviétique, de la Communauté européenne et des États-Unis. Au Moyen-Orient, j'ai eu plusieurs heures de discussions avec les voisins de l'Irak, dont le président de la Turquie, le roi de Jordanie, le premier ministre d'Israël et les ministres des Affaires étrangères de ces pays. J'ai aussi eu de longs entretiens